

Image not found or type unknown



exposition de photographies de célébrités

Par **Mir**, le **11/05/2009** à **16:22**

Bonjour,

Je souhaiterais exposer des photographies de célébrités, prises légalement, cependant je ne connais pas encore tous mes droits:

Faut-il l'autorisation des personnes concernées ou des héritiers si elles sont décédées, pour exposer les photographies?

Si ces photographies sont mises en vente quels sont alors mes droits et devoirs?

Merci

Cordialement.